

**23 septembre 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-quatre (23 septembre 2024) à seize heures trente (16 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères     Isabelle Laramée  
   Annick Laviolette  
   Julie Marchildon

MM. les conseillers         Nicolas Bottreau  
   Vincent Normandeau (à distance)

Est absente :     Mme la conseillère         Noémie Biardeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 19 septembre 2024.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 16 h 30.

**2. RÉS. 273.09.2024                     ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant avec les modifications suivantes :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
23 SEPTEMBRE 2024  
À 16 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
  - 3.1 Appropriation de fonds pour un mandat relatif à l'inspection et l'expertise du bâtiment principal par un architecte situé au 17, rue du Couvent (0927-72-0935);
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

**3.1 RÉS. 274.09.2024 APPROPRIATION DE FONDS POUR UN MANDAT RELATIF À L'INSPECTION ET L'EXPERTISE DU BÂTIMENT PRINCIPAL PAR UN ARCHITECTE SITUÉ AU 17, RUE DU COUVENT (0927-72-0935)**

CONSIDÉRANT QU'une expertise technique du bâtiment principal s'avère nécessaire pour analyser l'état de santé architectural de ce bâtiment patrimonial (*ancien Couvent-de-la-Nativité*) en vue de l'analyse de la demande de démolition 2024-017 par le Comité de démolition;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de six firmes d'ingénieurs et six firmes d'architectes et que la firme PLA Architectes a fourni l'offre la plus pertinente;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la firme PLA Architectes pour l'inspection et l'expertise au 17, rue du Couvent, le tout conformément à leur offre de service du 19 août 2024 au montant de 12 700 \$, plus les taxes.

Que les coûts relatifs à cette dépense soient appropriés de l'excédent non affecté, poste budgétaire 02.610.00.419. Tout solde résiduaire sera retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent.

**5. RÉS. 275.09.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 17 h 06.

Adoptée

---

Vicki Emard  
Mairesse

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vicki Emard  
Mairesse